

**AVIS EMIS PAR LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
MINISTERIEL DE L'EDUCATION NATIONALE**

Réunion du 12 mars 2015

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
<p>Avis n° 1</p> <p><i>Le Ministère de l'Education Nationale a choisi de mettre en œuvre un logiciel de formation à distance «M@gistère». Il l'a fait sans aucune consultation d'aucun CHSCT à quelque niveau que ce soit et ce en contradiction avec l'article 57 du décret 82-453 modifié.</i></p> <p><i>Compte-tenu des nombreux problèmes posés par cette formation à distance, le CHSCT M demande que celle-ci n'ait lieu que sur la base du volontariat et qu'aucune sanction ne soit engagée à l'encontre des collègues qui ne veulent pas entrer dans le dispositif, et qu'une véritable formation soit mise en place.</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Les suites données par l'administration seront consultables en ligne dans le délai réglementaire</i></p>
<p>Avis n° 2</p>	
<p>Avis n° 3</p>	